



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT



Projet d'établissement

Athénée royal Neufchâteau - Bertrix

Années

2020-2021
2021-2022
2022-2023

Adresse administrative :

Avenue de la Victoire, 28
6840 NEUFCHATEAU

Tél : 061 27 72 02
Fax : 061 27 98 26 – 061 21 01 57
E-mail : ar.neufchateau-bertrix@sec.cfwb.be

Site internet :

<http://www.athenee-royal-neufchateau-bertrix.be>

1. Approbation du projet d'établissement	4
2. Introduction et présentation de notre établissement	5
3. Offres d'enseignement	7
3.1. <i>Fondamental</i>	7
3.1.1. Neufchâteau	7
3.1.2. Bertrix	7
3.2. <i>Neufchâteau-Bertrix</i>	7
3.2.1. Général-Transition	7
3.2.2. Technique de qualification	7
3.2.3. Professionnel	7
3.2.4. Premier degré différencié	7
3.2.5. Situation des options	7
4. Projets d'ordre général pour toutes nos implantations	8
4.1. <i>Accueillir sans aucune différence tous les enfants, leur réserver un accueil chaleureux et personnalisé</i>	8
4.2. <i>Favoriser la liberté de conscience et la tolérance</i>	8
4.3. <i>Créer une école où les relations humaines soient de qualité en développant un système relationnel conciliant le respect de la personne et celui des règles de vie de l'établissement</i>	8
4.4. <i>Veiller à offrir un cadre de vie, un environnement agréable et sécurisant</i>	8
4.5. <i>Renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, le partenariat élèves/école</i>	9
4.6. <i>Collaborer étroitement avec les parents</i>	9
4.7. <i>Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire</i>	9
5. Fondamental	10
5.1. <i>Bertrix</i>	10
5.1.1. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	10
5.2.1. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...	10
5.1.3. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire	10
5.1.4. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire	11
5.1.5. Mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre	11
5.1.6. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage	11
5.1.7. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques	12
5.2. <i>Neufchâteau</i>	12
5.2.1. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	13
5.2.2. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...	13
5.2.3. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques	14
5.2.4. Les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant	14
5.2.5. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire	14
5.2.6. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire	14
5.2.7. Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre	14
5.2.8. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage	15
5.2.9. Immersion	15
6. Secondaire Neufchâteau et Bertrix	16
6.1. <i>La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire</i>	16

6.2. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité, ...	16
6.3. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire au terme du premier degré	17
6.4. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire	17
6.5. Mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre	17
6.6. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage	18
6.7. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques	18
6.8. Les moyens mis en œuvre par le conseil de classe, en association avec le centre psycho-médico-social et les parents, pour guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle après les huit premières années de l'enseignement obligatoire	18
6.9. Veiller à ce que l'enseignement soit de qualité, performant, en adéquation avec les exigences de la société d'aujourd'hui et de demain	19
6.10. Organisation de l'enseignement en immersion (Implantation de Neufchâteau)	19
6.11. Enseignement qualifiant (professionnel et technique de qualification)	20
7. Internat	21
7.7. <i>Projet internat</i>	21
7.7.1. Les démarches mises en œuvre pour la gestion d'une population scolaire hétérogène (âge, type, forme et section d'enseignement)	21
7.7.2. Initiatives prises en matière d'éducation et de savoir-vivre, de rythme de vie, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement	21
7.7.3. Mesures prises pour assurer le suivi scolaire et la collaboration avec les établissements d'enseignement	21
7.7.4. Les modalités d'organisation des animations socioculturelles et sportives dans le cadre de l'éducation aux loisirs	23
7.7.5. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage	23
7.7.6. Mesures particulières mises en œuvre au profit des élèves peu adaptés aux exigences de la vie scolaire et sociale	23
7.7.7. La liaison avec la famille	23
7.7.8. Mesures prises pour accompagner l'accueil et l'intégration des élèves à besoins spécifiques	24

1. APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement a été discuté aux Conseils de Participation du 02 juillet 1998 et du 24 septembre 1998. Il a été approuvé par le Conseil de Participation du 24 septembre 1998 et par le Comité de Concertation de Base du 09 novembre 1998.

Les 12 objectifs et projets concrets sont en concordance avec les directives exprimées dans la circulaire B10/CB/Circul. Missions 98.08 du 11 février 1998, prise en application de l'article 73 du Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et de la circulaire n° 4968 du 01/09/2014.

Les modifications du projet d'établissement ont été approuvées par le Conseil de Participation du 03 juin 2002 puis par le Conseil de Participation du 07 mars 2005 et par le COCOBA le 15 mars 2005.

Les dernières modifications ont été approuvées par le Conseil de Participation du 19 mai 2008 et par le Comité de Concertation de Base du 12 mars 2008.

Des mises à jour ont été approuvées par :
le Conseil de Participation en date du 12/01/2011 et du 17/09/2014
le COCOBA en date du 14/01/2011 et du 09/03/2014.

Les dernières mises à jour ont été approuvées par le COPA et COCOBA du 15 juin 2015.
Les dernières mises à jour ont été approuvées par le COPA et COCOBA du 1^{er} septembre 2020.

2. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Athénée royal Neufchâteau-Bertrix est issu de la fusion, le 1er septembre 1996, des Athénées de Neufchâteau et de Bertrix.

Il compte 4 implantations distinctes, distantes de 15 km et un internat mixte.

Ces implantations sont :

une section fondamentale à Neufchâteau
une section fondamentale à Bertrix
une section secondaire à Neufchâteau
une section secondaire à Bertrix
un internat mixte à Neufchâteau

Athénée royal Neufchâteau-Bertrix - Implantation Neufchâteau
Avenue de la Victoire, 28
6840 NEUFCHATEAU
☎ 061/27 72 02 - Fax 061/27 98 26
061/21 01 57

Site <http://www.athenee-royal-neufchateau-bertrix.be>
E-mail: ar.neufchateau-bertrix@sec.cfwb.be

Athénée royal Neufchâteau-Bertrix - Implantation Bertrix
Rue du Gibet, 48
6880 BERTRIX
☎ 061/41 20 85 - Fax 061/41 10 68
E-mail: ar.neufchateau-bertrix@sec.cfwb.be

École fondamentale annexée Arsène Geubel Neufchâteau
Grand' Place, 10
6840 NEUFCHATEAU
☎ 061/27 90 42
E-mail : nathalie.bastin@arnb.be

École fondamentale annexée Bertrix
Rue du Gibet, 50
6880 BERTRIX
☎ 061/41 11 85 - Fax 061/41 11 85
E-mail : ec005151@adm.cfwb.be

Internat Athénée royal Neufchâteau-Bertrix
Avenue de la Victoire, 28
6840 NEUFCHATEAU
☎ 061/27 71 41 - Fax 061/27 78 50
E-mail : internat@arnb.be

Chaque implantation dispose d'un restaurant scolaire où les repas sont préparés sur place. Une attention particulière est accordée à l'équilibre des repas proposés. Un potage et des crudités figurent au menu ainsi qu'une boisson et un dessert.

Les écoles fondamentales bénéficient d'un service extra-scolaire géré par l'ASBL "Une école pour tous". Les directeurs de nos implantations font partie du conseil d'administration.

Notre école est située en milieu rural mais accueille, de par son internat, un public varié tant au niveau culturel que social.

L'hétérogénéité de la population scolaire favorise l'apprentissage quotidien de la tolérance et du respect de la différence. L'offre d'enseignement proposée par les sections professionnelle, technique et générale brasse un public varié aux aptitudes et intérêts divers.

La présence d'une amicale et d'une association de parents sur les deux sites d'implantation permet à tous de profiter des activités extra-scolaires et pédagogiques proposées à un coût raisonnable.

L'enseignement en immersion anglaise, au fondamental et au secondaire à Neufchâteau, s'inscrit dans la volonté d'une ouverture sur le monde et sur les langues de communication.

Les 7^e années professionnelles complémentaire et qualifiante permettent aux étudiants d'obtenir le CESS leur donnant accès à l'enseignement supérieur, ils peuvent ainsi se perfectionner avant d'entrer dans la vie active.

L'Athénée royal Neufchâteau-Bertrix adhère totalement aux projets éducatif et pédagogique de la Communauté française, c'est-à-dire: « tout mettre en œuvre pour favoriser le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société ». Son projet d'école se veut un projet global d'éducation.

L'accent sera mis plus particulièrement sur les objectifs d'ordre général pour toutes nos implantations.

3. OFFRES D'ENSEIGNEMENT

3.1. Fondamental

3.1.1. Neufchâteau

- ✓ Maternel (immersion en anglais à temps partiel en 3^e maternelle)
- ✓ Primaire (immersion possible en anglais à temps partiel de la 1^{re} à la 6^e primaire et enseignement traditionnel francophone). Poursuite de l'immersion en secondaire
- ✓ Accueil extra-scolaire

3.1.2. Bertrix

- ✓ Maternel
- ✓ Primaire
- ✓ Accueil extra-scolaire.

3.2. Neufchâteau-Bertrix

3.2.1. Général-Transition

- ✓ Immersion en anglais au 1^{er} degré et poursuite aux autres degrés à Neufchâteau (8 heures)
- ✓ Latin, sciences, sciences économiques, langues (anglais-néerlandais-allemand-espagnol), informatique (TTR), math 6h-4h-2h

3.2.2. Technique de qualification

- ✓ Techniques sociales et d'animation (Variante B) 3 et 4 TQ
- ✓ animateur 5 et 6 TQ

3.2.3. Professionnel

- ✓ Coiffure
- ✓ Boulangerie
- ✓ Bois-Menuiserie d'intérieur et d'extérieur à Bertrix
- ✓ 7^e Complémentaire : Vente en parfumerie
- ✓ 7^e Complémentaire qualifiante : Chocolaterie-Confiserie-Glacierie

3.2.4. Premier degré différencié

1. 1^{er} degré différencié : 1D-2D

3.2.5. Situation des options

2. L'implantation de Bertrix accueille les élèves de la 1^{re} secondaire à la 3^e année de transition.
 - ✓ L'option bois-menuiserie est organisée dans les ateliers de Bertrix.
 - ✓ L'option coiffure est suivie et sur Bertrix et sur Neufchâteau et en partie à Bertrix quand le nombre d'élèves le permet.
 - ✓ L'option boulangerie est organisée à Neufchâteau
 - ✓ Le 1^{er} degré différencié est organisé sur les deux implantations.

4. PROJETS D'ORDRE GÉNÉRAL POUR TOUTES NOS IMPLANTATIONS

4.1. Accueillir sans aucune différence tous les enfants, leur réserver un accueil chaleureux et personnalisé

- ✓ Prix démocratiques pour les repas, les garderies, activités culturelles, ...
- ✓ Aide sociale efficace par le biais de l'Amicale et de l'Association de Parents: Saint-Nicolas, interventions lors de voyages, ...
- ✓ Ouverture de l'école de 07h00 à 18h00 pour l'enseignement fondamental via l'aide d'une ASBL gérée par les directeurs du district.
- ✓ Accueil des élèves provenant de l'enseignement spécialisé organisé en collaboration avec le C.P.M.S. Une attention particulière leur est accordée via le directeur de classe.

4.2. Favoriser la liberté de conscience et la tolérance

- ✓ Conseil de délégués d'élèves.
- ✓ Election de délégués.
- ✓ Réunion de concertation avec les élèves internes et externes.

4.3. Créer une école où les relations humaines soient de qualité en développant un système relationnel conciliant le respect de la personne et celui des règles de vie de l'établissement

- ✓ Accueil soigné des parents lors de toute réunion (boissons, biscuits, ...).
- ✓ Service de médiation scolaire.
- ✓ Entretien des relations professeurs/instituteurs /éducateurs via des activités communes : organisation de la journée Portes Ouvertes, organisation de spectacles en commun, réunions de concertation ...
- ✓ Elaboration d'un règlement d'ordre intérieur clair et précis spécifique pour l'enseignement secondaire et l'internat, l'enseignement fondamental (Neufchâteau- Bertrix)
- ✓ Application d'un R.O.I. particulier à chaque option de l'enseignement technique de qualification et professionnel.
- ✓ Conseil des élèves au secondaire, en primaire, désignation de délégués de classes, intermédiaires entre les élèves et les responsables de l'école.
- ✓ Conseil d'élèves.
- ✓ Election de délégués aux 2 conseils communaux des jeunes, en 5^e et 6^e primaires.
- ✓ Association de parents, Amicales, Conseil de participation.

4.4. Veiller à offrir un cadre de vie, un environnement agréable et sécurisant

- ✓ Aménagement et entretien des espaces de liberté, de verdure et de jeux.
- ✓ Maintien et amélioration de la propreté de l'école (locaux repeints et décorés).
- ✓ Gestion des déchets par l'école.
- ✓ Visites régulières des locaux afin de cibler immédiatement les endroits dégradés.
- ✓ Campagne de propreté organisée par les élèves.

4.5. Renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, le partenariat élèves/école

- ✓ Brochure d'accueil et accueil des élèves de première année secondaire (1^{ère} commune et 1^{ère} différenciée) et de leurs parents le jour de la rentrée.
- ✓ Brochure d'accueil des nouveaux enseignants.
- ✓ Journées de réflexion de tout le personnel avec repas en commun.
- ✓ Encouragement des contacts Internat – Externat.
- ✓ Fêtes de toutes les « mises à la retraite » en janvier.
- ✓ Journées « Portes Ouvertes », participation de tous les enseignants.
- ✓ Réunion générale de tout le personnel enseignant, de maîtrise, auxiliaire d'éducation, administratif à l'occasion de la nouvelle année et du verre de l'an.
- ✓ Organisation d'une soirée cabaret réunissant les différentes implantations et le fondamental autour d'un même projet.
- ✓ Création d'une coopérative gérée par les étudiants.
- ✓ Réalisation de travaux par nos sections professionnelles pour notre école.
- ✓ Pour améliorer le sentiment d'appartenance, organisation de journées conviviales entre enseignants. (Plan de pilotage).
- ✓ Plateforme administrative commune à toutes les implantations via Moodle.

4.6. Collaborer étroitement avec les parents

- ✓ Réunions régulières avec les Associations de parents.
- ✓ Communication régulière avec les parents via une plateforme ou messagerie.
- ✓ Organisation de fêtes en collaboration avec les parents dans le fondamental.
- ✓ Présence des Associations de Parents lors des réunions de parents.

4.7. Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire

- ✓ Rigueur dans la tenue des cours.
- ✓ Convocation des parents en cas de souci.
- ✓ Collaboration avec le CPMS, Emergence, le service de médiation, le SAJ, en cas de problème particulier.
- ✓ Mise en place via notre Plan de pilotage d'une organisation revue des remédiations.

5. FONDAMENTAL

5.1. Bertrix

- ✓ Notre école se situe dans un cadre verdoyant, chaleureux et sécurisant. Nous avons créé un climat familial propice aux apprentissages et à la communication.

5.1.1. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

- ✓ L'école (fondamentale) est dans l'obligation de signaler les absences injustifiées à partir de 9 demi-jours.
- ✓ Une concertation régulière a lieu avec les membres du CPMS qui rencontrent les élèves en absence répétée.
- ✓ Le district de Neufchâteau a mis sur pied un service de médiation scolaire qui intervient en cas de souci relationnel entre les élèves ou entre un élève et un professeur.

5.1.2. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...

- ✓ Projet d'ouverture aux autres : se mettre dans la peau d'une personne porteuse d'un handicap.
- ✓ Animations via le planning familial de Libramont sur des thèmes comme les réseaux sociaux, l'éducation sexuelle, les émotions, ...
- ✓ Conseil communal des enfants.
- ✓ Brevet du cyclisme en collaboration avec Provélo.
- ✓ Projet sur la découverte de l'orientation (lecture d'une carte, d'un plan, se situer dans un espace connu ou inconnu, ...)
- ✓ Fréquentation mensuelle de la bibliothèque communale (emprunter un livre, animation sur un thème spécifique...).
- ✓ Organisation de journées-ateliers chaque vendredi avant les vacances sur différents thèmes en mélangeant tous les enfants et créant un « partenariat-parrainage ».
- ✓ Elaborer avec les enfants des différents cycles une charte de vie à l'école et lors des sorties.
- ✓ Cross organisé entre l'enseignement ordinaire et le spécialisé chaque premier lundi de juin.
- ✓ Visite d'une ferme et exploiter celle-ci en pluridisciplinarité.
- ✓ Création d'un compost, d'un coin fleuri et d'un mini potager (herbes aromatiques).
- ✓ Méthode « Félicité » et « brain gym » en maternelle.
- ✓ Réalisation d'affiches sur l'hygiène des mains et du visage en maternelle ainsi que dans les toilettes du primaire.

5.1.3. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire

- ✓ Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire traditionnel pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences. Il nous semble impératif de respecter le rythme d'apprentissage propre à chacun des élèves. Une année complémentaire ne peut être qu'exceptionnelle.
- ✓ Adaptation du dossier d'année complémentaire par cycle (fiche individuelle, collaboration étroite avec le CPMS, suivi logopède).

5.1.4. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire

- ✓ Nous travaillons en étroite collaboration avec l'enseignement secondaire. La facilité d'avoir les deux types d'enseignement sur le même site est une force à ne pas négliger. Réalisations de manuels-référentiels communs en math et en français (utilisation du même vocabulaire mathématique...).
- ✓ Activités ludiques communes
- ✓ Concours de math, tournois en grammaire et conjugaison, expériences scientifiques.
- ✓ Journal de classe commun.
- ✓ Participation des P6 au Cabaret organisé par la section secondaire.
- ✓ Travail sur les valeurs de l'enseignement officiel.
- ✓ Le passage vers l'enseignement secondaire constitue un grand changement, source d'inquiétude pour certains élèves.
- ✓ Le journal de classe commun au primaire et secondaire facilitera la transition vu l'apprentissage de pratiques communes.
- ✓ Une journée en secondaire permet aux élèves de primaire de connaître les lieux et l'organisation d'une journée en secondaire.
- ✓ Différentes activités communes sont organisées tout au long de l'année : ateliers d'écriture, création de chansons, concours...
- ✓ Invitations des élèves de M3 à vivre une matinée en P1 fin juin afin de découvrir la « grande école ».

5.1.5. Mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre

- ✓ Concertation des enseignants du maternel, du primaire avec le CPMS.
- ✓ Concertation des instituteurs de 6^e primaire avec les professeurs de français, mathématique et langue du 1^e degré secondaire de l'établissement.
- ✓ Accueil des élèves de 6^e primaire (une journée au sein du secondaire).
- ✓ Participation au 1^{er} conseil de classe de 1^{ère} commune et 1^{ère} différenciée, des enseignants de 6^e primaire (année scolaire précédente).
- ✓ Réunion d'information pour les parents de 3^e maternelle, 6^e primaire.

5.1.6. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

- ✓ Pratique de la pédagogie différenciée de différentes manières (exercices adaptés et simplifiés, tutorat, utilisation du TBI en soutien scolaire).
- ✓ Organisation d'une heure systématique (semaine de remédiation).
- ✓ Réunions ponctuelles de l'équipe pédagogique à la demande.
- ✓ Information rapide et précise des difficultés des enfants.
- ✓ Réunions de parents conviviales.
- ✓ Soutien logopédique : accueil des stagiaires de Libramont.
- ✓ Réunions fréquentes d'évaluation des difficultés de l'élève.
- ✓ Concertation avec le CPMS, avec les parents.

5.1.7. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques

Tout sera mis en place pour accueillir un enfant présentant un déficit moteur, un déficit auditif, visuel, un enfant en dialyse, un enfant rencontrant des problèmes de dyslexie, de dyscalculie... Des moyens matériels et pédagogiques seront réfléchis afin que la scolarité se déroule le mieux possible. Au besoin, des aménagements seront envisagés : adaptation des horaires, des infrastructures, des locaux.

Des partenariats avec des associations pouvant nous aider à mieux cibler les attentes seront envisagés : Awiph, formations IFC pour les enseignants... Intégration partielle depuis 4 années dans notre école.

Veiller à ce que l'enseignement soit de qualité, performant, en adéquation avec les exigences de la société d'aujourd'hui et de demain.

Participation aux formations continuées.

Utilisation régulière de l'Internet pour les recherches scolaires via le TBI.

Cours d'anglais en P5 et P6.

Méthode de lecture adaptée aux besoins de l'enfant.

5.2. Neufchâteau

L'implantation fondamentale de Neufchâteau, « Ecole Arsène Geubel » située au cœur même de la ville, offre aux enfants un accueil chaleureux et des apprentissages de qualité basés sur l'écoute de leurs besoins. Elle se caractérise par la possibilité d'un enseignement en immersion en langue étrangère « anglais » dès la 3^e maternelle et première année primaire. Un enseignement en français est également organisé en parallèle.

5.2.1. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

- L'absentéisme est autorisé jusqu'aux 5 ans, dès la rentrée de septembre 2020, de l'enfant en maternelle, mais dès le plus jeune âge, nous tentons de faire prendre conscience aux parents de l'importance de la régularité scolaire dans les apprentissages par un dialogue quotidien, une convocation de ceux-ci dès 3 jours d'absence.
- Le CPMS est consulté pour des absences prolongées et non justifiées.
- Une aide est apportée par un service de logopédie gratuite durant la journée scolaire en concertation avec les parents et le Centre PMS en collaboration avec la Haute Ecole Robert Schuman de Libramont.

5.2.2. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...

- ✓ Horizon culturel :
 - Invitation de personnes-ressources à l'école afin d'enrichir les cours (personnes venant lire en français et en anglais avec les élèves de 1^{ère} et 2^e primaires, peintre, ...)
 - Ouverture à différents aspects de la culture : bibliothèque communale, exposition de peintures, visite d'expositions régionales.
 - Classes de dépaysement un an sur deux dans les classes primaires.
- ✓ Des citoyens responsables :
 - Rendre l'enfant acteur de ses apprentissages.
 - Sensibilisation par des activités communes de réflexion dans le cadre des cours philosophiques.
 - Election de délégués dès la fin de la 5^e primaire pour participer aux 2 conseils communaux des jeunes.
- ✓ Utilisation des médias :
 - Utilisation régulière d'internet pour les recherches scolaires
- ✓ Comportements sains, éducation à la santé :
 - Sensibilisation à une collation saine en collaboration avec l'accueil extra-scolaire qui prépare une fois par mois, avec ses stagiaires, une collation pour une classe de l'école qui la dégustera le jeudi.
 - Collation du mercredi : un fruit en 2^e maternelle
 - Préparation d'un potage en classe de 1^{ère} maternelle le mercredi par et pour les enfants.
 - En collaboration avec le Centre PMS, les élèves du fondamental sont sensibilisés aux respects et à l'hygiène de leur corps.
- ✓ Protection de l'environnement :
 - Sensibilisation au tri des déchets dans les locaux et l'entièreté du bâtiment grâce aux poubelles spécifiques.
- ✓ Pratiquer un sport :
 - Participation aux activités organisées de la Fédération sportive Wallonie-Bruxelles et par la Province du Luxembourg (en sport aussi une Ardeur d'avance).
 - Cross annuel organisé au Centre sportif de Bertrix.
 - Jeux inter-écoles en fin d'année pour les élèves de 6^e primaire.

5.2.3. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques

Dans l'enseignement primaire, un espace de dialogue au sein des classes permet aux élèves de s'exprimer, de faire des suggestions, d'émettre des critiques.

Concertations avec le personnel enseignant, les parents, le CPMS et d'autres intervenants afin de concrétiser l'aide spécifique aux enfants et de définir les aménagements raisonnables nécessaires à son développement.

5.2.4. Les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant

- ✓ Réunions régulières avec l'Association de parents.
- ✓ Concertation entre enseignants, avec les parents, le CPMS.
- ✓ Organisation de fêtes en collaboration avec les parents : goûter de Noël, journée Portes Ouvertes.
- ✓ Fête de Saint-Nicolas avec goûter offert aux parents en maternelle.
- ✓ Travaux des enfants, photos, résultats sportifs affichés
- ✓ Utilisation des réseaux sociaux et des mails lors des classes de dépassement ou dans la vie scolaire de tous les jours.

5.2.5. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire

- ✓ Mise en place d'un enseignement par cycles.
- ✓ Dans l'horaire, périodes d'individualisation, remédiations, activités différenciées au sein des classes (fichier de dépassement) et une aide spécifique aux élèves en difficulté.
- ✓ Elaboration de dossiers de soutien : comportemental et pédagogique de la 1^{ère} maternelle à la 6^e primaire.
- ✓ Recours à la stagiaire logopède (gratuité).

5.2.6. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire

- ✓ Concertation des instituteurs de 6^e primaire avec les professeurs de français, mathématique et langue du 1^{er} degré secondaire de l'établissement.
- ✓ Accueil des élèves de 6^e primaire : une journée au secondaire et réalisation d'activités.
- ✓ Participation à la soirée Cabaret avec le secondaire.

5.2.7. Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre

- ✓ Concertations des enseignants entre cycles.
- ✓ Dossier prédéfini des compétences acquises par chaque enfant à se transmettre de classe en classe (type PIA dans l'enseignement spécialisé)
- ✓ Documents élaborés qui se transmettent et se complètent d'année en année : cahier de synthèses, ...
- ✓ Affiches conçues qui suivent les enfants : les couleurs (en anglais) de 3^e maternelle se retrouveront en 1^{ère} primaire.

5.2.8. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

- ✓ Concertations enseignants/parents/autres intervenants à l'éducation de l'enfant (logopèdes, personnel des centres fréquentés par l'enfant)
- ✓ Pédagogie du projet, partant du vécu de l'enfant et visant à développer son autonomie tout en lui faisant acquérir toutes les notions de base.
- ✓ Suivi du bon déroulement des études, des devoirs (en respect de la Circulaire 108)

5.2.9. Immersion

L'anglais est enseigné dès la 3^e maternelle à raison de minimum 8 périodes jusqu'en 6^e primaire.

Les disciplines concernées sont :

- L'expression orale et écrite
- L'éveil scientifique, géographique et historique
- Education artistique et musicale.

Des stages sont organisés fin août pour accueillir les nouveaux élèves et rafraîchir les acquis.

Un atelier théâtre en anglais est proposé aux élèves hors périodes scolaires avec, pour finalité, un spectacle, une pièce de théâtre qui est présenté(e) aux parents, en soirée et aux élèves, en journée.

6. SECONDAIRE NEUFCHÂTEAU ET BERTRIX

6.1. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

En marge des prescrits légaux, l'école avertit les parents par sms et mail dès la première heure d'absence aux cours. Un entretien est prévu dès 10 ½ jours d'absence et une visite au domicile en cas de non-réaction des parents.

Une concertation régulière a lieu avec les membres du CPMS qui rencontrent les élèves en absence répétée. Appel au service de médiation scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas de nécessité.

Le district de Neufchâteau a mis sur pied un service de médiation scolaire qui intervient en cas de souci relationnel entre les élèves ou entre un élève et un professeur. **Notre Plan de pilotage vis à rendre ce service plus visible pour tous.**

Régulièrement, des intervenants de différents services, planning familiaux, police, sont invités pour sensibiliser les élèves aux problématiques liées aux assuétudes, violences et conduites à risque.

Contact régulier avec les parents via notre plateforme « écoleenligne » par messagerie et sms.

Mise en place via notre Plan de pilotage d'activités d'orientation pour mieux informer nos élèves sur les options et améliorer leur orientation, valoriser notre offre d'enseignement.

Entretien individuel en fin de 2C et 4G pour cerner les besoins et ressentis de l'élève au sein de sa classe et au sein de l'école.

Afin de veiller au bien-être et à la cohésion entre les élèves, une semaine pédagogique proposera à tous des voyages ou activités culturelles une année sur deux.

Il est prévu de limiter le nombre de jours à excuser hors motifs officiels au minimum prévu.

Il est prévu de rendre notre ROI plus simple afin de bien fixer les balises dès la rentrée scolaire.

Un tutorat des nouveaux collègues est prévu visant à les aider à une gestion de classe la plus optimale possible dès la prise en charge des élèves.

6.2. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité, ...

- ✓ L'école collabore avec trois centres culturels de la région et les Jeunesses musicales afin d'offrir aux élèves des spectacles variés. Les comités de l'Amicale participent financièrement à la prise en charge du coût.
- ✓ Des excursions pédagogiques sont proposées dans le cadre des cours.
- ✓ Afin de sensibiliser les élèves à l'importance des élections et de la participation démocratique à un débat, des élections de délégués d'élèves sont organisées. Les élèves sont placés en situation réelle: programme, campagne, élection, dépouillement, représentation de leurs pairs.
- ✓ Gestion de la coopérative par les étudiants : l'utilisation des bénéfices est décidée après discussion et analyse des projets de manière démocratique et expliquée à tous.
- ✓ Des actions concrètes de ramassage des déchets ont lieu chaque année en collaboration avec les Communes dans le cadre « Communes propres ».
- ✓ L'éducation aux médias est abordée dans le cadre de différents cours en particulier les cours de français.
- ✓ Les cours de sciences développent des actions d'éducation à l'environnement.
- ✓ Participation aux projets proposés par les Communes.

6.3. Les modalités d'organisation de l'année complémentaire au terme du premier degré

L'année complémentaire à l'issue du premier degré est organisée selon les besoins des élèves et les moyens dont l'école dispose pour l'organiser. Il s'agit de permettre aux élèves de combler les lacunes constatées lors du conseil de classe de fin de deuxième année tout en permettant d'asseoir les acquis.

Une année spécifique est envisagée. Des heures de renforcement sont consacrées aux cours de formation commune. Les remédiations conseillées doivent être sollicitées par l'élève lui-même afin de le responsabiliser.

Explication claire du rôle de titulaire aux élèves et indication d'une personne ressource en cas de problème.

Le plan de pilotage prévoit un échange d'outils pour les élèves à besoins spécifiques via une plateforme.

Le plan de pilotage prévoit aussi des actions visant à apprendre à apprendre et développant une recherche sur les méthodes de travail.

6.4. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire

Le passage vers l'enseignement secondaire constitue un grand changement, source d'inquiétude pour certains élèves. Le journal de classe commun au primaire et secondaire facilitera la transition vu l'apprentissage de pratiques communes. Une journée en secondaire permet aux élèves de primaire de connaître les lieux et l'organisation d'une journée en secondaire. Différentes activités communes sont organisées tout au long de l'année : ateliers d'écriture, création de chansons, concours...

Création et utilisation de référentiels communs 6e primaire-1re secondaire.

Rencontre parents-professeurs lors du 1^{er} jour de rentrée. Présentation dès le 1^{er} jour d'accueil des élèves de 1^{ère} année de notre service de médiation du district et des personnes relais dans notre école.

6.5. Mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre

- ✓ Concertation des enseignants du maternel, du primaire avec le CPMS.
- ✓ Concertation des instituteurs de 6e primaire avec les professeurs de français, mathématique et langue du 1^{er} degré secondaire de l'établissement.
- ✓ Accueil des élèves de 6e primaire (une journée au sein du secondaire).
- ✓ Participation au 1^{er} conseil de classe de 1^{ère} commune et 1^{ère} différenciée, des enseignants de 6^e primaire (année scolaire précédente).
- ✓ Stages d'orientation scolaire en entreprise pour les élèves du 3^e degré de transition.
- ✓ Collaboration étroite avec le CPMS pour les avis d'orientation.
- ✓ Visites lors de journées portes ouvertes de l'enseignement supérieur.
- ✓ Accueil de représentants des écoles supérieures.
- ✓ Tests systématiques d'orientation.
- ✓ Partenariat avec une Haute Ecole pour l'apprentissage des méthodes de cours
- ✓ Présentation aux élèves de 4^e secondaire des options proposées en 5^e. (Plan de pilotage)
- ✓ Concertation pédagogique avec les éducateurs internes facilitée via notre plateforme.

6.6. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

- ✓ Cours de remédiation et français, mathématique et langues dans les différentes classes du 1^{er} degré. Ces heures sont placées en journée scolaire. Une lettre de motivation est sollicitée. Notre Plan de pilotage prévoit de proposer un projet interdisciplinaire chaque année pour donner du sens aux apprentissages. Un lexique des termes fréquemment utilisés lors des interrogations sera diffusé et exploité lors des remédiations. Des fiches de cours communes sont prévues pour uniformiser la charpente des cours.
- ✓ Réunions ponctuelles de l'équipe pédagogique à la demande.
- ✓ Information rapide et précise des difficultés des enfants.
- ✓ Réunions de parents conviviales.
- ✓ Réunions fréquentes d'évaluation des difficultés de l'élève.
- ✓ Concertation avec le CPMS, avec les parents.
- ✓ Un plan individuel d'apprentissage est élaboré pour les élèves en difficulté lors des conseils de classe du premier degré.
- ✓ Collaboration avec la Haute Ecole Robert Schuman par l'accueil de stagiaires logopèdes.
- ✓ Notre plan de pilotage vise à améliorer l'efficacité des PIA : organiser une concertation autour des PIA une fois par période, attribuer un référent PIA par élève.
- ✓ Suivi personnalisé possible via une plateforme pédagogique.

6.7. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques

- ✓ Tout sera mis en place pour accueillir un enfant présentant un déficit moteur, un déficit auditif, visuel, un enfant en dialyse, un enfant rencontrant des problèmes de dyslexie, de dyscalculie... Des moyens matériels et pédagogiques seront réfléchis afin que la scolarité se déroule le mieux possible. Au besoin, des aménagements seront envisagés : adaptation des horaires, des infrastructures, des locaux.
- ✓ Des partenariats avec des associations pouvant nous aider à mieux cibler les attentes seront envisagés : formations IFC pour les enseignants...
- ✓ Collaboration et activités communes avec l'école spéciale "Croix Blanche".
- ✓ Collaboration de tous les acteurs via la plateforme de l'école

6.8. Les moyens mis en œuvre par le conseil de classe, en association avec le centre psycho-médico-social et les parents, pour guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle après les huit premières années de l'enseignement obligatoire

- ✓ Le continuum pédagogique dont fait partie le premier degré arrivant à son terme, la troisième année constituera une étape charnière dans le parcours scolaire des élèves. Une nouvelle période de la scolarité va commencer, impliquant des choix avisés de la part des élèves et de leurs parents.
- ✓ Le conseil de classe, associé au centre PMS et aux parents expose aux élèves les filières existantes. La participation à des animations comme EUROSkill, à des journées de visite d'écoles qualifiantes, participent à l'information donnée aux élèves.

6.9. Veiller à ce que l'enseignement soit de qualité, performant, en adéquation avec les exigences de la société d'aujourd'hui et de demain

- ✓ Participation aux formations continuées.
- ✓ Utilisation régulière de l'Internet pour les recherches scolaires, tableaux interactifs dans de nombreux locaux.
- ✓ Travail par cycle au 2^e degré.
- ✓ Connexion Wifi dans toute l'école.
- ✓ Renforcement d'une heure de physique au 3^e degré général pour les élèves de sciences 6h.
- ✓ Initiation à l'informatique dès la 3^e maternelle.
- ✓ Création de groupes hétérogènes pour favoriser les échanges entre enfants de différents niveaux.
- ✓ Education physique : du 1^{er} degré commun à la 6^e générale et technique de transition : orientation multisports
- ✓ Appel aux conseillers pédagogiques chaque fois que nécessaire.

6.10. Organisation de l'enseignement en immersion (Implantation de Neufchâteau)

- ✓ Immersion en anglais durant les 3 degrés de l'enseignement secondaire à raison de 8h de cours (4h de langue, 2h d'histoire, 2h de géographie). A partir du 3^e degré, 1h de géographie et 1h d'activité spécifique liée au projet d'établissement (conversation). Les élèves débutant l'immersion au premier degré bénéficient de 3h de renforcement et remise à niveau.
- ✓ Des stages en immersion sont proposés en août à destination des élèves ou nouvel élève.

6.11. Enseignement qualifiant (professionnel et technique de qualification)

Evaluation des épreuves liées à l'obtention du certificat de qualification selon les modalités suivantes : - évaluation organisée sur les deux dernières années via des épreuves intermédiaires (minimum deux par année scolaire), constitution d'un portfolio comprenant les carnets de stage, les photos de réalisations, le CV, les travaux écrits de fin d'année et tout document jugé utile par l'élève. Les modalités précises figurent dans les règlements des sections.

- ✓ La réussite de l'année, l'obtention du certificat de 6^e ou 7^e année ou CESS sont liés à la réussite de la qualification et des cours de formation commune.
 - ✓ Stages :
 - 5P et 6P : 20 jours de stage
 - 7P : 32 jours de stage
 - 5-6 TQ : 20 jours de stage
1. Coiffure - Menuiserie d'intérieur et d'extérieur: CPU : certification par unités : 6 unités à valider sur le 3^e degré. Le certificat de qualification est délivré suite à la réussite des 6 unités. Les modalités pratiques sont explicitées dans le plan de mise en œuvre et reprises dans les Règlement de section remis en début d'année.
 2. Partenariat avec le Forem, Wallonie-Bois pour l'organisation de journées spécifiques.
 3. Collaboration avec divers CTA
 4. Participation encadrement de différentes manifestations de grande envergure par nos élèves d'animation : Excel-langues, ...

Plan de pilotage.

Au vu des indicateurs, des échanges et rapports des séances plénières, de l'analyse des forces et faiblesses priorisées, de la compilation des actions menées dans les différentes thématiques, des points forts de notre école concourant aux 7 objectifs d'amélioration du gouvernement, peuvent être relevés:

- collaboration entre collègues, attention soutenue aux élèves à besoins spécifiques,
- intégration et aménagements raisonnables- , projet immersion, bons résultats aux CESS externes, taux de certification élevé, remédiations suivies et disponibilité des collègues selon les besoins des élèves, évaluations formatives et mise en place de RCD.

Nous avons choisi d'orienter notre Plan de pilotage durant les six prochaines années sur les 5 faiblesses priorisées suivantes (Toutefois, les faiblesses 2 et 3 se rejoignent dans les actions à mener):

Faiblesse 1: Savoirs et compétences au CE1D. Objectif d'amélioration 1: Améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves

Notre plan visera à améliorer la compréhension des consignes, rendre les aptitudes en lecture moins inégales, rendre les remédiations plus efficaces, mieux différencier les apprentissages, motiver les élèves en donnant du sens aux apprentissages.

Faiblesse 2: Le taux de départ d'élèves sans redoublement au 1er degré. Objectif d'amélioration 5: Réduire les changements d'école au sein du tronc commun

Notre plan visera à travailler améliorer le sentiment de bien-être des étudiants, mieux informer sur les orientations, et mener une réflexion sur les options proposées.

Faiblesse 3: Le taux de changement d'école sans redoublement en fin de 4ème. Objectif d'amélioration 7: Accroître les indices de bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire

Notre plan visera à travailler améliorer le sentiment de bien-être des étudiants, mieux informer sur les orientations, et mener une réflexion sur les options proposées.

Faiblesse 4: Le taux d'absentéisme des élèves. Objectif d'amélioration 7: Accroître les indices de bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire

Notre plan visera à mieux orienter les élèves, cultiver un sentiment d'appartenance, mieux comprendre les raisons des absences et tenter de mieux conseiller les élèves.

Faiblesse 5: Le taux d'absentéisme des enseignants. Améliorer le climat scolaire ne peut être que bénéfique et nous travaillerons cet indicateur autant que possible mais ce ne sera pas une priorité de ce plan de pilotage. Objectif d'amélioration 7: Accroître les indices de bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire.

Notre plan tentera d'améliorer le sentiment d'appartenance et de créer des liens pour soutenir les collègues en difficulté.

Faiblesse 6: Taux de dispersion aux résultats du CE1D

Notre plan visera à mieux différencier les apprentissages, à mieux soutenir les élèves à besoins spécifiques par plus de collaboration et d'échanges. Il veillera à rendre les remédiations plus efficaces.

7. INTERNAT

7.7. Projet internat

Notre internat est situé sur l'implantation secondaire de Neufchâteau. Il est ouvert dès le dimanche soir. Il s'agit d'un internat mixte. Un règlement d'ordre intérieur en précise l'organisation quotidienne.

7.7.1. Les démarches mises en œuvre pour la gestion d'une population scolaire hétérogène (âge, type, forme et section d'enseignement)

En début d'année, nous avons choisi de répartir les dortoirs en fonction de l'âge des élèves et de leurs sections. Ainsi, l'entraide est plus facile pour les différents cours et matières. Les élèves peuvent donc se retrouver entre jeunes du même âge et partager des intérêts communs.

Néanmoins, les différentes activités proposées par l'internat permettent des échanges divers entre les étudiants. Dans les loisirs, nous essayons de pouvoir intégrer tous les élèves, bien que nous tenions compte de l'âge de chacun pour certaines activités (ex : certains films que nous regardons à l'internat sont spécifiques aux plus jeunes ou, à l'inverse, aux plus grands). Puis, nous orientons certaines activités vers un public précis (ex : visite d'une chocolaterie pour les élèves de la section boulangerie-chocolaterie,...). De ce fait, nous essayons de contenter tous les étudiants et nous partageons ensemble leur passion.

Les éducateurs(trices) jouent un rôle important dans l'harmonisation de la vie en collectivité en imposant des règles et un cadre de vie organisé (respect des heures de coucher, des études, des douches,...).

L'équipe éducative ne fait aucune distinction entre les différents enseignements car elle agit de la même façon pour les diverses sections ou orientations. Cependant, elle répond aux besoins individuels des élèves en fonction de leurs capacités, de leurs compétences et de leur propre vécu.

7.7.2. Initiatives prises en matière d'éducation et de savoir-vivre, de rythme de vie, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement

Dès la rentrée et tout au long de l'année, l'équipe éducative rappelle aux élèves internes les règles de vie élémentaires (rappel du ROI entre autres). Cependant, la vie en collectivité implique d'emblée des règles de savoir-être et de savoir-vivre. Si celles-ci ne sont pas respectées, il va de soi que les éducateurs amènent les élèves à prendre conscience de l'importance du respect du code de vie et argumentent afin d'en faciliter la compréhension.

L'un des objectifs principaux des éducateurs envers les élèves est de les amener à être autonomes et responsables et ce, par divers moyens (ex : débarrasser sa table, trier dans les différentes poubelles,...).

7.7.3. Mesures prises pour assurer le suivi scolaire et la collaboration avec les établissements d'enseignement

Des études collectives sont organisées pour les élèves du cycle inférieur ainsi que pour les élèves du primaire. Les éducateurs peuvent donc veiller au bon accomplissement individuel des tâches scolaires.

De plus, les éducateurs signent les journaux de classe des élèves de façon journalière et vérifient les différents travaux à réaliser. Ils sont également là pour aider les élèves dans leurs difficultés. Les enfants peuvent solliciter l'aide des éducateurs s'ils en ressentent le besoin.

Pour le cycle supérieur, un éducateur est présent dans chaque étage pour veiller à garder une atmosphère studieuse et pour accompagner les élèves dans leurs travaux quotidiens.

Afin d'optimiser les échanges entre les professeurs et les éducateurs, nous utilisons le journal de classe de façon dynamique. La communication est cependant perfectible. Ce qui serait intéressant également, c'est de mettre en place un cahier de communication internat-externat. Ainsi, tous les professeurs et les éducateurs externes pourraient communiquer aux éducateurs internes les informations et faits importants s'étant passés à l'école à savoir sur les élèves internes.

7.7.4. Les modalités d'organisation des animations socioculturelles et sportives dans le cadre de l'éducation aux loisirs

Tous les soirs, des activités sportives sont proposées aux élèves afin de pratiquer une activité physique journalière, essentielle au bon fonctionnement de notre organisme. De plus, cela permet de conserver une certaine dynamique de groupe. Les soirs de semaine, nous proposons aussi de temps en temps des sorties au théâtre, des spectacles, des conférences, des débats,...

La majorité des activités ne sont pas obligatoires car nous estimons que laisser le choix aux élèves est primordial pour leur prise de décisions et de responsabilités. De plus, certains élèves préfèrent se consacrer à leurs études plutôt que de participer aux activités.

Tous les mercredis, nous organisons des activités variées (kayak, bowling, visites de musées, balades diverses, VTT,...). Toutes les excursions que nous proposons ont un caractère éducatif. Le plus souvent, elles sont sportives, culturelles, ludiques et sont propices à l'épanouissement social. Les activités peuvent également être proposées par les élèves afin de répondre pleinement à leurs attentes.

7.7.5. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

Les éducateurs tentent de répondre aux besoins de chaque individu en fonction de leurs propres capacités et compétences.

Au fil du temps, nous connaissons mieux nos élèves et il nous est plus facile de cerner leurs difficultés et lacunes. De plus, nous essayons de leur proposer des alternatives pour remédier à leurs difficultés scolaires (cours de remédiation, apprentissage de nouvelles méthodes de travail, rattrapage, exercices complémentaires,...). Nous dirigeons nos élèves en fonction des compétences spécifiques de chaque éducateur et des affinités de chacun, afin de travailler dans de bonnes conditions.

7.7.6. Mesures particulières mises en œuvre au profit des élèves peu adaptés aux exigences de la vie scolaire et sociale

Nous traitons individuellement chaque élève car chaque personne est différente. Mais, tout d'abord, nous faisons preuve d'une écoute active. Nous tentons, quand cela est possible, de trouver des solutions avec les internes. Puis, nous agissons en « bon père de famille », ce qui implique malheureusement parfois de prendre des sanctions disciplinaires (cf. ROI chapitre IV).

Afin d'intégrer nos élèves du mieux possible, nous organisons de nombreuses rencontres entre les jeunes, à travers nos activités, nos réunions d'étage, le moment des repas,... Nous mettons également l'accent sur l'importance de réussir son cursus scolaire pour avoir les meilleurs atouts pour réaliser leurs projets professionnels et privés futurs.

Cependant, nous laissons un temps d'intégration à nos élèves car changer d'environnement n'est facile pour personne et il faut toujours un certain temps d'adaptation pour créer ses nouveaux repères.

7.7.7. La liaison avec la famille

Lors des rentrées du dimanche entre autres, nous engageons la conversation avec les parents ou responsables des élèves. Ceci amène une

ambiance conviviale et engendre un climat de confiance entre l'équipe éducative et les tuteurs légaux des élèves.

En cas de problèmes sérieux (médicaux, disciplinaires,...) survenant à l'internat, nous prévenons automatiquement les parents afin de les mettre au courant et/ou de les rassurer.

Nous pouvons également communiquer avec eux via le journal de classe, par lettres manuscrites ou par mails via l'administrateur de l'internat. De plus, un téléphone est à disposition des élèves dans chaque étage, dans le bureau des éducateurs. Les parents peuvent néanmoins joindre leur enfant via ce téléphone dans les heures prévues.

7.7.8. Mesures prises pour accompagner l'accueil et l'intégration des élèves à besoins spécifiques

Dans la mesure du possible, nous essayons de répondre aux demandes de chacun, tout en les rendant autonomes. Nous adaptons notre travail en fonction des personnes porteuses de handicap que nous rencontrons. Une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux répondre aux besoins serait à envisager durant les années à venir.